



Signataire : Arber Jahija

Date de dépôt : 4 avril 2025

Question écrite urgente

Site de Belle-Idée : Bioparc, école et hôpitaux. Pourquoi ne pas développer aussi l'infrastructure sportive existante ?

En date du 19.02.2025, la Tribune de Genève a relayé la feuille de route du Conseil d'Etat pour la transformation du site de Belle-Idée. D'ici à 2035, sa soixantaine d'hectares verra cohabiter un nouveau cycle d'orientation (dès 2030), un nouvel hôpital psychiatrique (dès 2033), un nouvel hôpital gériatrique (dès 2035) et les 600 animaux du Bioparc (dès 2029), en plus des infrastructures psychiatriques, gériatriques, scolaires et sportives existantes. Le Conseil d'Etat déposera à cette fin un projet de loi en 2026.

Or, il ressort clairement du scénario finalisé au 16.01.2025 par le département du territoire (DT) que la seule infrastructure existante qui ne bénéficie pas de cette transformation de site est celle du stade de Belle-Idée. Et ce, alors même qu'il apparaît de manière évidente qu'il y a, d'une part, un terrain utilisable et directement adjacent, référencé comme réserve stratégique de l'Etat et, d'autre part, un besoin urgent de développement de la capacité d'accueil du stade pour répondre aux besoins d'activité physique exprimés par la population des communes de Thônex (notamment en lien avec l'évolution démographique de Belle-Terre), Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Vandœuvres, Puplinge et Choulex.

En effet, le président de l'association sportive UGS, locataire du stade de Belle-Idée, a relayé ce même besoin dans un courrier à la Tribune de Genève daté du 07.03.2025 en affirmant que les terrains de football mis à disposition par la Ville de Genève sont actuellement exploités à leur plein potentiel et ne suffiront plus à répondre, en particulier avec l'aura de l'Euro féminin 2025, aux demandes d'inscription des filles et des garçons de ces communes.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Une évaluation approfondie a-t-elle été faite concernant le développement de l'infrastructure sportive existante sur le site de Belle-Idée ?*
- 2) Est-il prévu de l'intégrer dans la feuille de route ainsi que dans le projet de loi ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite.